

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 13/01/2021 - 18H30

| NOM & PRENOM <i>(par ordre alphabétique)</i> | PRESENCE |
|--|----------------------------------|
| BRULE Didier | Présent |
| BAILLY Frédéric | Présent |
| BARBECOT Maïté | Présente |
| COURET Mickaël | Présent |
| COSTES Denis | Présent |
| FOURNIER Florence | Présente |
| GENDRONNEAU Arlette | Présente |
| JARTON-COUDOUR Élise | Pouvoir donné à Maryline LAMBLOT |
| LAMBLOT Maryline | Présente |
| PAILLOUX Christian | Présent |
| POULY Pierre | Présent |
| RAYNARD Rodolphe | Présent |
| SABY Patricia | Pouvoir donné à Pierre POULY |
| TALEB Franck | Présent |
| YEPES Sébastien | Présent |
| Nombre de présents : 13 Nombre d'excusés (ayant donnés un pouvoir) : 2 Nombre d'absents (n'ayant pas donné un pouvoir) : 0 | |

Rappel des consignes sanitaires

En raison des consignes préfectorales liées au COVID-19, le conseil s'est tenu en respectant les distanciations sanitaires, imposant un public limité par le nombre de places possibles, à savoir 10 places.

Ordre du jour :

A huis clos :

- DIA : Pas de DIA (*Déclaration d'Intention d'Aliéner*).

En public :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2020.
- 2021-01-A : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

- 2021-01-B : Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.
- 2021-01-C : Villages remarquables : demande de subvention réfection façade.
- 2021-01-D : Villages remarquables : demande de subvention réfection façade.
- 2021-01-E : Villages remarquables : demande de subvention réfection façade.
- 2021-01-F : MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : rapport de la Commission d'Évaluation de Transfert de Charges (CLETC).
- 2021-01G : Eclairage public rue Sous La Ville par suite du lot « Clos Saint-Joseph ».

Secrétaire de séance : Maryline LAMBLLOT.

Le Maire présente ses vœux, en particulier la santé et espère une sortie de crise du COVID-19.

Émargement de la feuille de présence – vérification du quorum

Le quorum étant atteint (13 présents sur 15 élus), le conseil peut valablement se réunir.
La feuille de présence est émargée par tous les élus présents.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2020

Le Maire précise qu'il n'a reçu aucune remarque.

Il demande d'émarger la feuille d'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2020.

Tous les élus présents signent la feuille d'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2020.

Discussion :

Maïté BARBECOT demande des informations sur l'adhésion à l'ADIT.

Le Maire lui répond que précédemment, la Mairie payait un montant fixe de 500 € et que maintenant le prix était défini par habitant (4 €).

2021-01-A-Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Pour information

Monsieur Le Maire annonce que M. Manuel PEREIRA nous a rejoint lundi 11 janvier 2021. Il détient les habilitations nécessaires pour ce poste (CACES). Il rappelle que ce recrutement fait suite à la décision du Conseil Municipal d'octobre 2020.

Inaptitude définitive

Daniel BELARD a été déclaré inapte définitif au poste et à toute fonction et il est en arrêt maladie depuis le 15/12/2020 et ce jusqu'au 28/02/2021 en attendant la tenue du comité médical, puis de la commission de réforme.

Il fait bien toujours partie des effectifs. Il cumulera 107 jours de congés maladie à la date du 28/02/2021. Il sera en demi-traitement à partir du 91^{ème} jour de maladie. Sa situation sociale est prise en charge : nous avons vérifié qu'il bénéficiait bien d'une couverture par la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) qui complètera alors son salaire. La curatrice a été informée de sa situation. Son dossier est en cours d'examen auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) afin de lui faire obtenir l'AAH (Allocation Adulte handicapé) qui lui assurerait ainsi un complément de revenus.

Emploi non-permanent

Compte-tenu de l'absence de Daniel BELARD, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité, un recrutement en CDD avec des compétences notamment en électricité est prévu.

Discussion :

Christian PAILLOUX demande des précisions sur la durée du contrat non permanent objet de cette délibération.

Le Maire lui répond que c'est pour une durée de 6 mois étant donné que Daniel BELARD sera en arrêt de maladie pour une longue durée et que nous ne savons pas quand la commission de réforme statuera.

Délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- Article 1 : d'adopter la proposition du Maire
- Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Résultat du vote :

| | | |
|-----------|-------------------|------------|
| Pour : 14 | Abstention(s) : 0 | Contre : 1 |
|-----------|-------------------|------------|

Délibération approuvée.

Christian PAILLOUX demande à Didier BRULE s'il peut s'expliquer sur son vote «contre».

Didier BRULE explique que cet agent en CDD est né en 1960, qu'il a donc 60 ans, que ce recrutement ne s'inscrit pas dans la durée alors que d'autres candidats n'ont pas été reçus.

Note : les C.V. ont tous été étudiés et nous avons reçu les candidats dont le profil correspondait aux besoins. Le vote portait sur le contrat à durée déterminée (CDD) et non pas sur la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial déjà voté en octobre 2020.

2021-01-B-Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021

Par suite des contrôles du 12/02/2019 et du 28 septembre 2020, les aires de jeux situés à Saint-Saturnin et Chadrat ne sont plus aux normes. Monsieur Le Maire soumet au vote du conseil le remplacement des jeux existants et l'achat de maisonnettes. Un regroupement des achats en partenariat avec le SIVOS permet d'acquérir ces équipements à un prix réduit. Ces structures seront installées place des Razes à Saint-Saturnin et place Pignol à Chadrat.

Discussion:

Pierre POULY a fait établir 3 devis avec des tarifs semblables. Le délai du 6 janvier était très court pour déposer la demande de subvention.

Christian PAILLOUX fait remarquer que la demande de subvention DETR est déjà initiée. Il ne la remet pas en cause mais il souligne le fait que le Conseil Municipal ne s'est pas tenu au préalable.

Sébastien YEPES lui répond que si le conseil ne valide pas aujourd'hui, la demande de subvention peut tout à fait être stoppée.

Maïté BARBECOT demande à examiner les différents produits proposés afin de choisir le matériel proposé.

Christian PAILLOUX souhaite consulter le dossier de DETR.

Le Maire l'informe que le dossier est tenu à la disposition des élus.

Résultat du vote :

| | | |
|-----------|-------------------|------------|
| Pour : 14 | Abstention(s) : 0 | Contre : 1 |
|-----------|-------------------|------------|

Délibération approuvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 4 017 € H.T au titre de la DETR 2021 pour un montant total d'investissements de 13 390 € H.T.
- d'approuver le plan de financement qui lui est présenté
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

Christian PAILLOUX demande à Didier BRULE la motivation de son vote «contre».

Didier BRULE dit considérer que l'urgence actuelle porte sur la route de Champeix alors que les structures pour les enfants ne sont pas utilisées actuellement et que d'autres priorités devraient être accordées.

2021-01-C-Villages remarquables : dossier de subvention réfection façade

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de Madame et Monsieur VELLETT n° 2019-008 a déjà traité avec 4 autres demandes de subventions en février 2020, mais que la délibération n'avait pas été rédigée. L'accord avait été donné le 24/09/2019, les intéressés ont été avertis le 24/02/2020. Il s'agit donc d'une régularisation administrative.

Le Maire a établi l'encours global qui est de 12 dossiers de demandes de subventions façades et toitures pour un montant total de 16.242,45 €. Le Maire informe le conseil que le récapitulatif est consultable sur Zimbra. Il fait passer le document.

Discussion:

Christian PAILLOUX rappelle que l'estimation avait été fixée à 14 dossiers pour l'année 2020. Nous avons eu moins de demandes que prévu.

Il demande si un contact a été pris avec la région pour la reconduction du label «Petites cités de caractère». Le Maire lui répond que pas encore et que l'évaluation de notre dossier qui devait avoir lieu cette année a été annulée en raison des conditions sanitaires.

Délibération

Résultat du vote :

| | | |
|-----------|-------------------|------------|
| Pour : 15 | Abstention(s) : 0 | Contre : 0 |
|-----------|-------------------|------------|

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution, puis le versement d'une subvention d'un montant de 1.500 € à Madame et Monsieur VELLETT

2021-01-D- Villages remarquables : dossier de subvention réfection façade

Monsieur Le Maire annonce que 2 dossiers concernent Monsieur DUQUET, le dossier n° 2020-007 concerne la façade.

Didier BRULE fait remarquer que les photos des travaux achevés ne sont plus dans le dossier.

Délibération

Considérant que le dossier cité en objet de la présente délibération est complet et remplit les critères et conditions d'attribution de cette aide soit 15% d'aide avec un montant de travaux plafonné à 10 000 € ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer, conformément au règlement, une subvention d'un montant de 1.500 euros à Monsieur DUQUET pour la réfection de la façade de l'immeuble sis à Saint-Saturnin.

Délibération

Résultat du vote :

| | | |
|-----------|-------------------|------------|
| Pour : 15 | Abstention(s) : 0 | Contre : 0 |
|-----------|-------------------|------------|

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution puis le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € à Monsieur DUQUET.

2021-01-E- Villages remarquables : dossier de subvention réfection toiture

Monsieur Le Maire précise que le dossier n° 2020-008 de Monsieur DUQUET concerne la toiture.

Considérant que le dossier cité en objet de la présente délibération est complet et remplit les critères et conditions d'attribution de cette aide soit 15% d'aide avec un montant de travaux plafonné à 10 000 € ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer, conformément au règlement, une subvention d'un montant de 1.500 € à Monsieur DUQUET pour la réfection de la toiture de l'immeuble sis à Saint-Saturnin.

Délibération

Résultat du vote :

| | | |
|-----------|-------------------|------------|
| Pour : 15 | Abstention(s) : 0 | Contre : 0 |
|-----------|-------------------|------------|

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution puis le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € à Monsieur DUQUET.

2021-01-F-MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : rapport de la Commission d'Évaluation de Transfert de Charges (CLETC)

Monsieur Le Maire indique au conseil que le dossier transmis porte sur le transfert de la compétence « service à la personne » d'Orcet à Mond'Arverne ainsi que le transfert de charges. Le CLETC a été amené à revoir le montant de l'attribution de compensation de la commune d'Orcet pour l'année 2020. Il précise que tout le personnel a été repris.

Délibération

Il revient aux conseils municipaux des Communes membres de Mond'Arverne Communauté de se prononcer à la majorité qualifiée dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa du II de l'article L 5211-5 du CGCT. »

Délibération

Résultat du vote :

| | | |
|-----------|-------------------|------------|
| Pour : 15 | Abstention(s) : 0 | Contre : 0 |
|-----------|-------------------|------------|

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la C.L.E.T.C. de Mond'Arverne Communauté qui vient de vous être présenté.

2021-01-G-Éclairage public rue Sous la Ville suite Lot «Le clos St Joseph»

Monsieur Le Maire annonce qu'un avant-projet du S.I.E.G. prévoit l'implantation de 15 lampadaires pour l'estimation d'un montant de 33.000 € HT, la moitié de ce montant sera à la charge de la commune. C'est BOUYGUES qui réalisera les travaux.

Discussion :

Christian PAILLOUX demande s'il s'agit de la mise en place de candélabres.

Le Maire répond qu'il s'agit d'installer les lignes, puis l'éclairage. Il a demandé la signature de la convention d'intérêt communal avec le SIEG qui à ce jour n'a pas été signée.

Christian PAILLOUX souhaite savoir si le chemin Pierre Froide sera pris en compte car c'est le seul endroit de la commune qui ne bénéficie pas d'éclairage public.

Didier BRULE lui répond que c'est bien prévu, que des plans d'implantation ont été communiqués.

Délibération

Résultat du vote :

| | | |
|-----------|-------------------|------------|
| Pour : 15 | Abstention(s) : 0 | Contre : 0 |
|-----------|-------------------|------------|

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire.
- de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à **16 503.60 euros** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG du Puy-de-Dôme.
- de prévoir à cet effet les inscriptions budgétaires nécessaires.

Questions diverses :

Mail commun de Maité BARBECOT, Christian PAILLOUX et Rodolphe RAYNARD du 10/01/2021 :

Monsieur Le Maire demande si les réponses apportées au mail de Mme Maité BARBECOT conviennent.

1- Sur les demandes de subventions façades, la réponse apportée est satisfaisante. Rodolphe RAYNARD souhaiterait voir les façades finies pour ce type de dossiers.

2- Pour les jeux, Maité BARBECOT demande les visuels et souhaite participer au choix du matériel.

3- Concernant les comptes-rendus des conseils communautaires, ils sont accessibles sur le site de Mond'Arverne.

Comptes-rendus des commissions et syndicats :

Maryline LAMBLOT suggère que les ordres du jour des commissions et syndicats soient mis en visibilité sur Zimbra.

Ce point sera inscrit au prochain ordre du jour du conseil municipal avec un retour succinct sur les sujets abordés.

Agenda 2021 :

Arllette GENDRONNEAU propose un échange sur le renouvellement des agendas distribués aux habitants. Elle rappelle que le contrat court sur 3 ans. Une rencontre est prévue en mars. Il est possible de changer le support. Les commerçants peuvent en mettre à disposition pour leurs clients. L'agenda est gratuit pour les habitants. Ce sont les commerçants qui le financent. Les remarques pour faire évoluer le contenu de ces agendas sont bienvenues.

Sébastien YEPES propose d'en parler à la prochaine réunion de la commission communication.

Délégation Sébastien YEPES :

Christian PAILLOUX a découvert sur bulletin que Sébastien YEPES était conseiller délégué et demande des précisions tout en sachant que c'est une prérogative du Maire..

Sébastien YEPES est conseiller délégué à économie-tourisme.

Le Maire propose de communiquer cette délégation à tous les élus.

Coût de revient du bulletin municipal :

Rodolphe RAYNARD demande le coût approximatif du bulletin municipal.

Le Maire l'a chiffré à la moitié du budget précédent.

Sébastien YEPES précise le coût se résume au prix du papier ordinaire et du prix par page de l'imprimante, la main d'œuvre étant fournie par quelques élus et volontaires.

Commission liste électorale :

Maïté BARBECOT s'interroge sur le rôle de la commission liste électorale municipale qui fait doublon avec une autre commission électorale.

Maryline LAMBLOT répond que l'une des deux est obligatoire.

Christian PAILLOUX s'interroge sur son utilité.

Le Maire précise que la commission municipale est obligatoire.

Volontaires pour les commissions municipales :

Maïté BARBECOT dit son étonnement que dans le bulletin municipal, il n'ait pas été fait appel à volontaires pour les différentes commissions.

Maryline LAMBLOT rappelle que la Commission 5 Associations-Sport-Jeunesse est bien sur le site de la commune et qu'elle n'a recueilli qu'une seule candidature.

Le Maire informe le conseil que des appels à volontaires seront lancés pour toutes les commissions.

L'armature du bulletin étant maintenant définie, Sébastien YEPES propose une contribution plus collective.

Formulaire de demande de subvention pour les associations :

Maïté BARBECOT signale qu'il manque une case pour la demande de subventions demandées par les associations.

Pierre POULY propose de rajouter une case dans le formulaire.

Monsieur Le Maire déclare que le dernier point à l'ordre du jour a été abordé.

Christian PAILLOUX demande un échange par suite du courrier que Didier BRULE a envoyé à plusieurs personnes.

Le Maire annonce qu'en ce qui concerne le SIVOM il attend un courrier de la Préfecture qui confirme les dires de Didier BRULÉ et que pour le reste une réponse sera apportée devant les instances idoines et le moment venu.

Sébastien YEPES rappelle que le devenir du SIVOM dépend de son Président, Didier BRULE.

Candidature au label « Petites cités de caractère »

Parmi le public, Monsieur LIVET demande si une date est fixée pour la «Petite cité de caractère». La date d'évaluation initialement prévue a été annulée à cause du COVID et nous n'avons pas de nouvelle date de fixée. Le projet engagé sera poursuivi.

MAIRIE
Place du 8 Mai
63450 St SATURNIN

A noter dans vos agendas : prochain Conseil Municipal le mercredi 10/02/2021.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés le Conseil Municipal est levé à 19H30

Le Maire :
Franck TALEB

Le secrétaire de séance :
Maryline LAMBLOT

Affichage : *En vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT, le compte rendu de la séance du conseil municipal sera affiché sous huitaine.*